
Circulation et échanges de substances psychoactives en milieu carcéral

Synthèse de l'enquête Circé sur la question du marché des drogues en prison

Bien que régulièrement évoquée dans la littérature scientifique sur la prison, la question du marché des drogues en milieu carcéral reste peu documentée. L'enquête qualitative par entretiens réalisée ici dresse un état des lieux des substances psychoactives (stupéfiants, médicaments détournés de leur usage et alcool) présentes en détention. Elle étudie la manière dont elles sont introduites, l'organisation du marché, les relations sociales qui le sous-tendent et qu'il génère, ainsi que les réponses apportées par l'administration pénitentiaire et les unités sanitaires.

Dans une première partie, est étudié le marché des drogues en prison : sa mise en place et son organisation. Les manières dont les détenus utilisent certains lieux de la prison, mais aussi certaines personnes, pour introduire des substances psychoactives en détention sont d'abord passées en revue. Certaines zones permettant des contacts privilégiés avec l'extérieur (parloirs et promenades) sont principalement mobilisées. Dans ce contexte, le détournement du corps à des fins de « planques » et de transport est courant. D'autres espaces de la prison où la surveillance est abaissée (comme la cellule ou les lieux d'activité) sont également des endroits propices aux échanges. Les prisonniers ciblent par ailleurs certaines personnes ressources (visiteurs, autres détenus, surveillants, mais aussi tout type d'intervenants extérieurs) utilisant différentes stratégies relationnelles, comme le chantage, la séduction ou l'échange marchand. Les moyens utilisés restent toutefois disparates en fonction des établissements : ils dépendent de la géographie des lieux et de son fonctionnement institutionnel, du nombre, du profil de détenus accueillis et de leur capacité à mobiliser un réseau de trafic à l'extérieur de la prison. Ceci explique notamment que le marché des drogues dans les structures accueillant des femmes et des mineurs soit moins étendu et organisé que dans celles hébergeant des hommes.

L'organisation du marché ainsi que les relations sociales auxquelles il donne lieu sont également étudiées dans cette partie. Celui-ci apparaît comme non étanche et polymorphe. Les produits et services échangés cohabitent avec l'argent liquide. Le cours des choses est instable. Il dépend de facteurs économiques, tels la disponibilité des produits et les besoins du revendeur, mais aussi d'éléments relationnels donnant lieu à des modalités d'échanges variés : allant d'une marge de latitude importante donnée à l'acheteur à leur inscription dans la violence. Ainsi, le marché des drogues en détention pour hommes peut être appréhendé comme un phénomène social « total » (dans le sens que l'anthropologie classique donne à ce terme), dans la mesure où il vient travailler différentes dimensions de la vie sociale en prison : l'organisation des détenus dans l'espace, leur capacité à se positionner comme dominants à un niveau économique, leur aptitude à mobiliser autour d'eux un potentiel de violence et ainsi un certain mode de domination « politique ». Le réseau d'échanges de substances psychoactives en prison est ainsi en mesure d'initier certaines

trajectoires en lien avec l'implication des détenus dans les réseaux de trafic à l'extérieur et leur capacité à susciter le respect des autres.

La seconde partie du rapport dresse l'inventaire des réponses et analyse les enjeux du phénomène des drogues et du détournement de médicaments pour l'administration pénitentiaire et sanitaire. Les directions d'établissements usent de différents moyens pour lutter contre la mise en place d'un marché des substances psychoactives en détention : sanctions/ fouilles, aménagements de l'espace pour limiter les projections, partenariat avec la police et l'institution judiciaire afin de contrôler les parloirs et enquêter sur les éventuels trafiquants, enquêtes internes grâce à des informateurs privilégiés (surveillants, voire détenus), orientation vers l'unité sanitaire... L'étude montre également que le phénomène étudié confronte l'institution à des contradictions qui lui sont inhérentes. Elle révèle une tolérance générale de l'univers carcéral à l'usage de drogues. La négociation de l'ordre avec les consommateurs, voire les trafiquants, se présente comme une « pratique pansement » destinée à abaisser le niveau de peur et la souffrance des agents, notamment dans les grandes maisons d'arrêt pour hommes.

La question du détournement de médicaments à des fins de trafic confronte les équipes des unités sanitaires aux spécificités de l'exercice en milieu carcéral ainsi qu'aux limites de la posture soignante qui entre en contradiction avec une attitude de suspicion impliquant le contrôle du bon usage du traitement. Ceci explique que les réponses adoptées ne soient pas décidées en concertation dans l'ensemble des lieux investigués. La majorité des professionnels interrogés adaptent les prescriptions au cadre carcéral, tout en adoptant une réponse compréhensive et non sanctionnante. Ces attitudes rencontrent des effets pervers lorsque le médicament devient le médiateur du lien avec le patient et que les prescriptions augmentent du fait de l'éclatement de la prise en charge. Quelques professionnels témoignent de réponse plus « cadrantes », mais ils restent minoritaires.

Plusieurs préconisations sont faites au terme de ce rapport. Elles sont destinées à prévenir les risques psycho-sociaux liés à l'instauration d'un marché des drogues en détention. Elles visent la protection des consommateurs particulièrement exposés aux produits, les détenus et familles « victimisés » par les réseaux de trafic intra-carcéral, les équipes soignantes :

- 1) Promouvoir les régimes d'exécution des peines alternatifs à la détention pour les auteurs d'infraction(s) en lien avec une consommation d'alcool ou de stupéfiants
- 2) Déployer une politique allant dans le sens de la réduction de la surpopulation carcérale ; développer des programmes axés sur l'activation, la réinsertion, le soin des détenus dans l'ensemble de la prison
- 3) Déployer une politique de promotion de la santé dans l'ensemble des établissements. La question du cannabis et du mésusage de médicaments doit être centrale dans cette mission
- 4) Développer le système détenus-pairs-aidants
- 5) Mettre en place une ligne d'accueil et de soutien nationale destinées aux familles de détenus
- 6) Engager des partenariats entre la police judiciaire et les directions des établissements pénitentiaires pour séparer les réseaux de trafic de drogues dès l'arrivée en détention
- 7) Promouvoir les systèmes de reconversion professionnelle par une validation des compétences acquises dans les trajectoires délinquantes trafiquantes
- 8) Revoir le système de sanctions disciplinaires concernant les actes d'usage de stupéfiants en prison
- 9) Promouvoir les espaces d'analyse des pratiques à destination des personnels pénitentiaires, en panachant les temps destinés uniquement aux surveillants et ceux réunissant différents types de personnels (capitaine, chef de détention, direction)

- 10) Proposer des temps de coordination généraux entre les différents acteurs de la détention : personnels pénitentiaires, sanitaires, socio-éducatifs
- 11) Promouvoir auprès des unités sanitaires des évaluations de leurs expériences prescriptives afin de mettre en place des pratiques visant les médicaments concertées, en lien avec la pharmacie
- 12) Proposer des temps de coordination entre les différents soignants des unités sanitaires